



Ville de

REMIRE-MONTJOLY

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

FICHES PRATIQUES : LES UTORISATIONS D'URBANISME : LE CAS DES OTISSEMENTS	FICHES PRATIQUES : LES AUTORISATIONS D'URBANISME : LE CAS DES LOTISSEMENTS	
	TYPES DE TRAVAUX	FORMALITE
		DECLARATION PREALABLE
CREATION DE LOT A BATIR	Détachement d'un lot à bâtir sans création de voies, d'espaces ou d'équipements communs	Avec création de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement et hors abord d'un MH ¹
LIEN	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665
FORMULAIRE	n° 13702*05 https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1995	n° 13409*06 https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21378
DELAI D'INSTRUCTION ²	1 mois	3 mois
REF	R421-9 à R421-12 du Code de l'Urbanisme -CU-	R421-19 à R421-22 du CU

¹ MH : Monument Historique

² A partir du moment où le dossier est complet. Il peut être majoré dans certains cas (monument historique, établissement recevant le public...) vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande.

